

LE PREMIER MINISTRE,

(/Isaé:

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi n° 275/84 du 7/12/1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 219/84 du 23/8/1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi n° 15/82 du 3/2/1982, portant Statut Général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les conditions d'intégrations dans les cadres des catégories BEDE des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 82/130/MF du 9/5/1962, fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 82/195/FF du 5/7/1962, fixant la hiérarchisation de diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n° 82/197/FP du 5/7/1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant Statut Général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 82/156/FF du 5/7/1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 82/426 du 29/12/1962, fixant le Statut Commun des cadres de la catégorie A des CAF;
- (/u le décret n° 87/50/FP/BE du 24/2/1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2;
- (/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 82/156/FF du 5/7/1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 80/630 du 27/12/1980, portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat;
- (/u le décret n° 84/856 du 6/8/1984, portant nomination du Premier ministre;
- (/u le décret n° 87/881 du 20/6/1987, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- (/u le décret n° 87/482 du 20/8/1987, portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement;
- (/u le décret n° 85/250 du 5/3/1985 déterminant le circuit d'approbation des notes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;
- (/u le décret n° 86/877 du 18/7/1986 sur la prise d'effet des avancements et reclassements;
- (/u l'arrêté n° 2087/FF du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 8851/INTERFPBS/DGFP/DGFCDE du 4/10/1985 portant promotion au titre de l'année 1985 de certains fonctionnaires des cadres des catégories A2 et B des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Travail et Administration Générale) en tête HOUNBA-KEITA Albert;

D.G.G.

D.C.F.

(/u l'arrêté n°965I/MTERFFPS/DGFP/DGPCE du II/II/1985 retirant les dispositions de l'arrêté n°8170/MTPS-DGTFP-DFF du 10 Octobre 1981 autorisant certains fonctionnaires des Services Administratifs (SAF) à suivre un stage de formation en Administration Publique en France, en ce qui concerne Monsieur BOPELE-EBAMBA (Henri) (Régularisation);
 (/u le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions du décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 susvisé, Monsieur BOPELE-EBAMBA (Henri), Attaché de 4^e échelon indice 810 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) en service à la Confédération Syndicale Congolaise (C.S.C.) à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Institut International d'Administration Publique à Paris - (France)- est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Administrateur de 2^e échelon, indice 890. Acc = Néant.

ARTICLE 2:- Conformément aux dispositions du décret n°86/877 du 18/7/1986 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 5 Mai 1987, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 11 DECEMBRE 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE,

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGFP/DGPCE...2
- DGPCE/BST...2
- DGB.....2
- DCF.....2
- DOSSIER.....3
- INTERESSE...1
- SGG/BC.....2